

L'INFO BOURG



GRATUIT

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 27, no. 2 | Printemps 2015

Problème de logement?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454

Fermeture annoncée de l'église Saint-Jean-Baptiste le 24 mai prochain

Plusieurs questions encore en suspens

Quel avenir pour l'église?

Classée monument historique en 1990, l'église Saint-Jean-Baptiste devra sans doute trouver une vocation autre que le culte. *L'Infobourg* fait le point sur les options pour l'avenir de cet édifice plus que centenaire.

à lire en pages 2 et 3

En grève contre l'austérité

1^{er} mai dans la rue

Page 5

Collecte sélective
Parlons poubelles (et recyclage aussi)

Page 4

Budget Leitaq
Privatisation partielle de l'aide au logement

Page 9

Avec le printemps reviennent les arrestations de masse

Page 11

Les 5 à 7, c'est à la Ninkasi du Faubourg que ça se passe!

Lundi 19H PUB QUIZ DE QUÉBEC
Jeu questionnaire

Mercredi 16H CHÉRI(E), J'ARRIVE!
Émission de radio en direct

Vendredi 15H30 VOIR, VERSION RADIO
Émission de radio en direct

17H LA CANTINE
Buffet gastronomique gratuit

20H LA VIE
Ligue d'improvisation



Nous l'avons tous et

Par Fabien Abitbol

Voici deux mois, le 20 février 2015, que l'abbé Pierre Gingras annonçait que, faute de moyens, l'église Saint-Jean-Baptiste allait vraisemblablement fermer le 24 mai, à l'occasion de la Pentecôte. Classé monument historique en 1990, l'édifice reconstruit après l'incendie de 1881 devra avoir une vocation autre que le culte.

Dès son annonce sur le blogue du presbytère ⁽¹⁾, Pierre Gingras expliquait qu'« une poignée de catholiques ne pouvait pas supporter à elle seule la charge et l'entretien de cette église », représentant un montant de 150 000 \$ à 180 000 \$ annuels selon les sources, 175 000 \$ selon le mot du curé. Un document archivé sur le site internet de l'Assemblée nationale ⁽²⁾ faisait état, en 2005, d'un déficit annuel de cent mille dollars pour la paroisse.

Ça fait un bail que l'église Saint-Jean-Baptiste est en sursis. En septembre 2004 déjà, *Le Soleil* s'en faisait l'écho ⁽³⁾ : « La fabrique espère prendre une décision le plus tôt possible », lisait-on à l'époque. *Le Soleil* indiquait par ailleurs que les cultes sont exemptés de taxes municipales et scolaires, « ce qui n'est pas [le cas] pour un propriétaire privé ou même un organisme communautaire ». Toutefois, un juriste expliquait récemment à *L'Infobourg* que des exemptions peuvent être accordées au cas par cas. Par conséquent, un projet qui séduirait la Ville de Québec et maintiendrait l'édifice ouvert au public pourrait profiter d'exemption de taxes.

Car l'ouverture au public, c'est ce que tout le monde, croyant ou non, semble espérer. Lors d'une récente conférence sur le tourisme local, organisée par le conseil de quartier quelques jours

après l'annonce officielle de fermeture, une représentante de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec insistait sur l'importance d'horaires d'ouverture réguliers pour un bâtiment religieux, même déclassé (comme la bibliothèque St-Matthews). C'est à l'occasion de cette conférence que l'on apprit la date de sortie du *Guide d'autovisite du Patrimoine religieux*, fixée au 29 avril. Élaboré sur de longs mois avec l'aide du conseil de quartier, ce guide (papier) est édité par le Comité du patrimoine. Il propose au promeneur quatre circuits pédestres de quatre durées différentes au travers du quartier, pour mieux comprendre certains noms de rue, des lieux de culte convertis, ou – évidemment – l'église Saint-Jean-Baptiste, dont la fermeture n'était plus dans l'air du temps lors de la rédaction de ce guide.

Quel avenir pour notre église?

De la fermeture annoncée de l'église il fut question aussi lors du c.a. du conseil de quartier du 10 mars. La conseillère municipale Anne Guérette, par ailleurs architecte, estimait que ce « trésor patrimonial » au cœur du quartier est « bourré de potentiel ». Ajoutant qu'il était nécessaire de réfléchir à « une activité pour lancer la future vie de l'église », Mme Guérette indiqua que si pour certains la dernière messe qui aura lieu fin mai est un deuil, « un deuil, c'est aussi une renaissance » ⁽⁴⁾.

Jointe par téléphone le 10 mars, la députée de Taschereau Agnès Maltais, par ailleurs ancienne ministre de la Culture, ne s'est pas montrée particulièrement favorable à tel projet plutôt qu'à tel autre. Ce qu'il faut pour Mme Maltais, c'est un projet pour « unir la communauté ». Et, surtout, la députée péquiste

L'INFO BOURG



Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Site web: www.compop.net
Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré, Huguette Dugas et Fabien Abitbol.

Correction : Catherine Duchesneau
Mots croisés : Agathe Légaré
Photographie (sauf indication contraire), infographie et publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454)



**Annoncez-vous
dans L'Infobourg**

Info : 418-522-0454 ou
comite.populaire@videotron.ca

Institut
Goarin

Isabelle

Esthéticienne et massothérapeute agréée

Soins du visage - épilations à la cire - massages
Service et conseils sur mesure

418 261-4044

816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com

Membre de la FQM et adepte de la Slow Cosmétique

PROMOTIONS DU SOIR

DIMANCHE :

MENU ENFANTS 2.95*
À L'ACHAT D'UN PLAT DE 13\$ ET PLUS

LUNDI :

POUTINE NIGHT 10.95

MARDI :

BURGERS 10.95
AVEC EXTRA POUTINE + 3.5

MERCREDI :

STEAK & FRITES 15.95

JEUDI :

TRIO DE TARTARES 17.95

Dès 16:00
Pour un temps limité

AU BONNET D'ÂNE

AMBIANCE DE QUARTIER



CAFÉ - BISTRO

298, St-Jean, Québec

418 647 3031

aubonnetdane.com

fb : [cafeaubonnetdane.fc](https://www.facebook.com/cafeaubonnetdane)

Fish & Chip * Tartares * Burgers * Poutines
Salades * Saumon * Steak & frites, Etc.
Mets pour emporter * Menu pour enfants
Vins au verre * 5 à 7
Déjeuners tous les jours

Les 4 à 7 Bonnet



TOUS LES COCKTAILS 6.5
BLOODY CAESAR 6
SHOOTERS 4
KIR 6

PLUS TAXES

toutes payée !

estime avoir « besoin de temps » pour assimiler cette annonce-couperet de l'assemblée de fabrique.

Rencontré le 12 mars peu avant l'assemblée générale annuelle du Comité du patrimoine, Louis Dumoulin, qui en est le vice-président, indiquait que la priorité du Comité n'était pas de «sauver l'église» en tant que lieu de culte, mais de «mettre en valeur le patrimoine et le quartier». À titre personnel, au vu du caractère fragile et inflammable de l'édifice, il trouve dangereuse l'idée récemment émise par un enseignant de l'Université Laval de transférer à Saint-Jean-Baptiste les archives présentement hébergées sur le campus. En revanche, Louis Dumoulin pense que l'église pourrait être, par exemple, une bibliothèque qui contiendrait des ouvrages moins rares et précieux qu'un fonds d'archives.

Le 12 mars au soir se tenait l'assemblée générale annuelle du Comité du patrimoine. L'occasion d'apprendre que le bâtiment n'était pas seul classé, l'orgue l'étant aussi. Marie-Paule Robitaille, ancienne conservatrice du Musée de la civilisation, à la retraite depuis peu, fit savoir qu'elle avait entamé tout un travail de recensement de ce que l'église peut contenir. Son envie est de sauver les meubles, dans tous les sens de l'expression, et de recommander aux différents acteurs de la vie culturelle ou culturelle des destinations pour telle ou telle pièce, en fonction notamment de son intérêt et de sa rareté. Il est important, selon Mme Robitaille, d'éviter de trop nombreuses étapes de déménagement au cours desquelles des objets ou des archives pourraient se détériorer, voire disparaître.

On apprit aussi lors de cette AG que, une fois l'église fermée ⁽⁵⁾, le diocèse (propriétaire) devra l'assurer et l'entretenir deux ans durant.

L'église doit revenir à la communauté

Du côté du Comité populaire Saint-Jean Baptiste, ce que l'on redoute surtout, c'est que les services communautaires offerts dans le sous-sol, notamment la banque alimentaire de la Société Saint-Vincent de Paul et le Groupe d'achats du Faubourg, soient obligés de déménager loin du cœur du quartier, faute de place. D'après l'abbé Gingras, la Société Saint-Vincent de Paul aurait commencé à chercher une solution de secours, mais en tout état de cause pourrait trouver refuge à l'église Saints-Martyrs-Canadiens.

Le ComPop s'inquiétait aussi du devenir du parvis de l'église « rénové à grands frais par la Ville », notamment dans le cas où une clôture serait installée. D'après ce que l'abbé Pierre a expliqué à Nicolas Lefebvre-Legault, le parvis ne sera pas ceint une fois la porte de l'église barrée. En revanche, il sera toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour l'occuper (par exemple pour la prochaine édition du Faubourg en saveurs).

Selon les chiffres du père Gingras, cité début février dans *Le Soleil*, seulement mille enveloppes étaient revenues à l'église, sur les 25 000 distribuées lors de l'appel aux dons de l'automne 2014 ⁽⁶⁾. De l'avis du ComPop, l'église a été de tous les temps financée par les habitants : ceux, croyants, qui versaient la dîme, ceux qui par la taxe locale ont contribué à ce que le lieu de culte en soit exonéré, et ceux qui depuis vingt-cinq ans que le monument est classé, contribuent par l'impôt provincial à 80 % à son maintien en état. L'idéal serait donc de trouver à l'église une nouvelle « vocation » : musée, bibliothèque, centre communautaire, espace culturel ou patrimonial.

Reste que, sur les dix millions nécessaires à la restauration ou au réaménagement de l'église, il faudra trouver les deux premiers millions, auprès d'un ou plusieurs investisseurs. À l'issue de l'A.G. du Comité du patrimoine, Louis Dumoulin indiquait que l'assureur Industrielle Alliance (promoteur du projet Place Québec) cherchait à faire quelque chose à destination des habitants.



Ici vécut Joseph-Ferdinand Peachy

Par Agathe Légaré

Le même mois où on annonce la fermeture de l'église Saint-Jean-Baptiste, la Ville de Québec appose une plaque commémorative bleue – une épigraphe – sur la façade de l'édifice où a résidé autrefois son architecte.

Voici le texte de la plaque ornant le 700, rue Saint-Jean, près de la porte d'entrée du restaurant Le Hobbit :

« Ici vécut Joseph-Ferdinand Peachy (1830-1903). Architecte de grande renommée qui a notamment réalisé les plans de l'église Saint-Jean-Baptiste, son chef d'œuvre. Ville de Québec. 2014 »

La Ville a apposé une épigraphe sur trois autres maisons du quartier :

- au 166, rue de la Tourelle, le sculpteur Henri Angers (1870-1963);
- au 659, rue Richelieu, le sculpteur Lewis Pagé (1931-2007);
- au 534, rue de la Tourelle, Wilfrid Sauvageau (1897-1980), le « p'tit frère quêteux » du patro Saint-Vincent de Paul.

Notes :

(1) L'annonce de l'abbé Pierre est à lire sur <http://www.jeandominique.org/fermeture-de-leglise-saint-jean-baptiste>

(2) Émanant de l'assemblée de fabrique, la note de synthèse est archivée ici sur le site www.assnat.qc.ca

(3) On retrouve une archive sur www.quebecurbain.qc.ca

(4) Mme Guerette, contactée par *L'Infobourg* à l'issue du CA du conseil de quartier, n'avait pas donné suite à notre courriel deux semaines plus tard, alors que ce sujet était rédigé. Jointe par courriel

le 10 mars, le cardinal Gerald-Cyprien Lacroix n'avait pas non plus donné suite à notre demande d'entretien au 24 mars.

(5) La décision de fermeture doit être prise par l'évêché, qui a aussi le choix dans la date, et n'est pas tenu de suivre ce que la fabrique préconise. À l'heure où ces lignes étaient écrites, aucune annonce officielle n'avait été faite.

(6) Lire « L'abbé prie le gouvernement d'intervenir » sur le site du *Soleil* www.lapresse.ca/le-soleil

Vive les cabines téléphoniques publiques !

Par Agathe Lègaré

Le mois dernier, un rapport rappelait l'importance des cabines publiques de téléphone pour les chambreurs qui n'ont pas, chez eux, le téléphone fixe (à fil) ou portable.

Le téléphone public à 50 cents compte aussi beaucoup pour bien d'autres gens : les touristes, évidemment, mais aussi les itinérants, les victimes de violence familiale subitement jetées à la rue, les passants témoins d'un accident grave, en somme tous ceux qui n'ont pas le téléphone cellulaire ou dont le forfait est expiré...

Ces considérations, le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) les prend en compte toutes les fois que des compagnies de téléphone proposent de réduire le nombre de cabines téléphoniques sous prétexte qu'on les utilise moins.

L'Infobourg a pu vérifier que le quartier Saint-Jean-Baptiste est encore bien desservi par Bell. En parcourant deux rues, nous avons découvert au moins deux cabines sur Saint-Joachim (près du Drague et au coin d'Honoré-Mercier) et une dizaine d'autres sur Saint-Jean (au centre Lucien-Borne, au Bonnet d'âne, devant l'église Saint-Jean-Baptiste, à la descente du bus coin des Zouaves et Saint-Augustin).

Les cabines sont plutôt propres (vu l'hiver) et les téléphones sont en fonction. Tous les appareils acceptent encore le paiement en monnaie, en plus des cartes prépayées et de crédit. Un appel local coûte toujours 50 cents pour une durée illimitée.

Espérons que ça continue !



Une dizaine de cabines téléphoniques sont encore en service sur la rue Saint-Jean, dont ici devant l'église.

Parlons poubelles (et recyclage aussi)

Par Colin Jacob-Vaillancourt

La Ville de Québec a annoncé vers la fin mars une série de nouvelles dispositions visant les services offerts aux citoyennes et citoyens des quartiers les plus denses. En gros, on retire les bacs bleus de 64 L, maintenant, on utilisera des sacs de plastique. Dans les quartiers denses comme Saint-Jean-Baptiste, les sacs devront être sortis entre 17 h et 19 h, les camions passeront entre 19 h à 21 h.

Pourquoi ces changements? La Ville pense régler plusieurs problèmes comme le faible taux de participation au recyclage dans les quartiers centraux, la contamination de la matière par la pluie et la neige et l'éparpillement dû au vent, les émissions de GES, la congestion routière lors du passage des camions de collecte, etc. On sait pourtant que les résidentes et résidents des quartiers centraux ne sont pas ceux qui se déplacent en voiture dans le centre-ville. Ces mesures visent surtout à accommoder les automobilistes des banlieues, en faisant fi du bien-être des résidents locaux. Comment une personne qui travaille le soir va s'organiser pour sortir son recyclage à l'heure? Pourquoi passer dans nos rues étroites et résonnantes à l'heure où l'on soupe ou couche les enfants? Il semble clair que par-dessus tout, la Ville a une vision économique de l'affaire et veut à tout prix réduire les frais liés à la collecte, au détriment de la qualité de vie des citoyens et citoyennes des quartiers centraux.

Cette annonce a été faite à la population discrètement vers la fin mars, soit à peine quelques semaines avant la mise en place des nouvelles mesures. Les résidentes et résidents

ont vite relevé les lacunes de ce plan et plusieurs dénoncent la nouvelle obligation de se procurer des sacs jetables, ce qui contraire au principe fondamental de réduction à la source. On fait aussi mention du problème de la vermine qui détruit les sacs et des impacts que l'utilisation des sacs aura sur les valoristes⁽¹⁾ qui devront probablement les déchirer dans la frénésie du soir de collecte. Cependant, c'est le manque d'égard pour l'avis citoyen qui semble susciter le plus de grogne, car il faut souligner que ni la population, ni les groupes environnementaux, n'ont été invités à travailler avec les élus et employés municipaux sur ces nouvelles dispositions.

La situation de Québec, avec des quartiers centraux densément peuplés, est loin d'être unique. Ici, comme ailleurs, le manque d'espace pour entreposer les matières influence grandement la participation ou non au recyclage. Québec juge que le sac de plastique permet de stocker plus de matières que le panier bleu (100L vs 64L), ce qui devrait encourager les gens à recycler. En quoi 100L de matière prend moins de place que 64L dans un logement? En Europe, les quartiers fortement peuplés disposent de points de chute. Ceux-ci consistent en plusieurs conteneurs qui sont souvent semi-enfouis afin de minimiser leur empreinte. Ils sont situés de façon à être très facilement accessibles à pied par tous les utilisateurs visés. Dans plusieurs cas, des sacs réutilisables (et non jetables!) sont distribués par les autorités locales.

Cette saga bourgeonnante pourra bientôt



La révolte gronde?

L'Infobourg a été à même de constater que la révolte gronde concernant la nouvelle directive de la Ville (sur facebook en tout cas!) Sans même avoir pris position, le Comité populaire a reçu plusieurs propositions d'actions que ce soit un dépôt collectif de bacs bleus lors d'une manif au conseil de ville ou d'arrondissement ou encore cette idée de « retour à l'expéditeur » qui circule depuis quelques semaines sur les réseaux sociaux.

servir de cas-école pour exemplifier un sérieux faux-pas dans la gestion et l'implémentation de mesures de gestion des matières résiduelles. Espérons que la Ville de Québec comprendra l'importance de la contribution citoyenne à ces décisions importantes, et ne sous-estimera plus l'intérêt populaire pour parler de poubelles. En analysant l'argumentaire de la Ville, il semble que les préoccupations environnementales tombent bien loin derrière le désir de réduire

les coûts à tout prix, quitte à promouvoir des pratiques contraires au développement durable. Ces décisions nous rattraperont tôt ou tard et finiront par coûter cher à tous les niveaux.

L'auteur est membre des AmiEs de la Terre de Québec

(1) Gens recueillant les contenants consignés des bacs pour en tirer profit

Au programme le 1^{er} mai...

(NLL) Plusieurs actions sont au programme de la grève sociale contre l'austérité du 1^{er} mai 2015. Voici ce qui est prévu à ce jour dans le quartier. L'horaire est bien évidemment sujet à changement (pour une confirmation, contactez le Comité populaire au 418-522-0454).

0. Conférence pour se mettre dans l'ambiance

Mathieu Houle-Courcelle, ancien organisateur communautaire au Comité populaire et aujourd'hui doctorant en histoire, va donner une conférence sur l'histoire du Premier mai au Québec mardi le 28 avril, à 19 h, à la Librairie Saint-Jean-Baptiste (565, Saint-Jean).

1. Piquetage

Le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) appelle les groupes communautaires à faire du piquetage en matinée. De 8 h à 10 h, il y aura du monde devant et autour du local du Comité populaire (780, rue Saint-Claire). C'est le moment idéal de venir s'informer de l'horaire définitif de la journée.

2. Actions

Il y aura diverses actions de perturbation ou de visibilité tout au long de la journée. L'organisation étant très décentralisée et demandant un minimum de discrétion pour réussir, nous n'avons pas plus de détails pour l'instant.

3. Zone de grève

Si tout va bien, il y aura une zone de grève sur la rue Saint-Jean de 14 h à 17 h. Il s'agit d'un espace public occupé, un point de rassemblement ou tenir différentes activités liées à la grève : animations, ateliers, kiosque d'information, création de slogans, chansons, confection de pancartes et bannières, etc. Pour permettre la participation du plus grand nombre, notamment des familles avec enfants, la zone de grève sera négociée au préalable avec la police (i.e. on a demandé un permis de manif).

4. Manifestation unitaire contre l'austérité

La journée se terminera par une manifestation unitaire appelée par la Coalition pour la justice sociale. Un cortège partira de la zone de grève pour rejoindre le rassemblement de la manifestation à 18 h à la Place de l'Université-du-Québec dans Saint-Roch.

5. Cabaret du 1^{er} mai

Comme c'est maintenant la tradition, la plupart des militantes et des militants vont terminer la soirée à la coopérative de solidarité l'AgitéE pour le dernier cabaret du Premier mai de ce mythique repère d'utopistes.

N.B. : Pour en savoir plus sur ce qui se trame ailleurs en ville, vous pouvez consulter le site de la Coalition pour la justice sociale : <http://coalitionjusticesociale.tumblr.com/>



Riposte générale

Le Comité populaire en grève contre l'austérité



Piquetage silencieux le 2 avril devant le local du Comité populaire.

Réunis en assemblée générale spéciale le 19 mars dernier, les membres du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste se sont votés une banque de cinq journées de grève à utiliser d'ici septembre 2015. Deux dates ont déjà été arrêtées au calendrier : le 2 avril dernier et le 1^{er} mai.

En grève le 2 avril

Le 2 avril, le Comité populaire a donc entamé la première journée de grève de son histoire. « Pour nous, le 2 avril a été non seulement un moment où nous avons commencé à nous approprier la grève comme moyen de pression, mais aussi comme moyen d'exprimer notre solidarité avec d'autres mouvements en grève. En plus d'un piquetage matinal et d'une mise en scène à saveur de grève pour donner le ton à cette journée, nous sommes allés rejoindre les autres membres du FRAPRU à Montréal pour participer à une manifestation organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (l'ASSÉ) sur le thème « Nos acquis valent plus que leur profits », explique Marie-Ève Duchesne, permanente pour l'organisme.

Faubourg solidaire contre l'austérité, le 1^{er} mai

Une autre date importante de ce mouvement sera le 1^{er} mai prochain. On pourra s'attendre à voir des militantes et des militants du Comité populaire occuper l'espace de leur quartier le 1^{er} mai. Le thème « Faubourg solidaire contre l'austérité » a retenu l'attention des membres rassemblés. « Déjà, un comité de dix personnes a été formé pour travailler à faire de cet événement un moment marquant pour le quartier. Le 1^{er} mai, c'est une longue tradition de luttes et de résistances et le

contexte sociopolitique dans lequel nous nous trouvons nous oblige à renouer avec celle-ci », ajoute Marie-Ève Duchesne.

Grève sociale contre l'austérité

L'assemblée fut l'occasion de préciser les implications d'une grève pour un groupe comme le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. « Dans notre contexte, il ne s'agit pas d'un arrêt de travail : faire la grève cela veut dire suspendre nos activités régulières comme le Vestiaire du Faubourg ou le service aux locataires pour concentrer les énergies du groupe sur la sensibilisation à nos revendications et la participation à des moyens de pressions », indique Nicolas Lefebvre Legault, permanent de l'organisme.

Le vote du 19 mars s'inscrit dans un mouvement plus large qui secoue la société québécoise. « Les associations étudiantes ne sont pas les seules organisations à prendre des votes de grève, nos regroupements consultent actuellement leurs membres sur une grève sociale contre l'austérité. Hier, deux autres groupes communautaires de notre quartier étaient présents à l'assemblée générale et ont indiqué leur intention de consulter eux aussi leurs membres pour une grève le 1^{er} mai », précise Nicolas Lefebvre Legault.

L'assemblée du 19 mars a par ailleurs mené à l'adoption des revendications suivantes : le retrait des mesures d'austérité des budgets 2014 et 2015, la mise en place de mesures fiscales permettant de mettre davantage à contribution les personnes à haut revenu et les grandes entreprises et le plein financement, la reconnaissance et l'autonomie des groupes d'action communautaire autonome. Les autres journées de grève seront prises selon la conjoncture.

Manifestation régionale

18h, Place de l'Université-du-Québec

1^{er} mai 2015

Uni-e-s contre l'austérité !

Le ministre Hamad doit se réveiller

Par Nicolas Lefebvre Legault

C'était un matin frisquet. Officiellement le printemps est arrivé depuis trois jours mais la température n'est pas encore au rendez-vous. Une trentaine de membres des groupes de défense des droits de la région n'en faisant qu'à leur tête se sont rassemblés devant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité « pour réveiller le ministre Hamad ». Ces gens-là s'entêtent à passer des tracts et faire signer des pétitions. Comme si le printemps que certains appellent de leurs vœux était déjà là. Pourtant, c'est encore l'hiver de l'austérité qui domine. Pour l'instant.

Afin de réveiller le ministre, les membres des groupes populaires ont installé un réveil-matin géant au parc de l'Amérique-Française. Du café et des tracts ont été offerts aux fonctionnaires qui rentrent travailler. La sortie collective du 24 mars s'inscrivait dans une semaine d'actions pour souligner le lancement d'une pétition pour le rehaussement de leur financement et la sortie d'une revue illustrant comment l'austérité menace les droits sociaux.

« Dans la revue *Austérité imposée, droits sociaux menacés*, produite par la Ligue des droits et libertés en collaboration avec le Regroupement des organismes en défense collective des droits, on fait la démonstration que les mesures d'austérité affectent d'abord les plus vulnérables de notre société. En mettant ces mesures de l'avant, le gouvernement fait fi des droits à l'éducation, à la santé, au travail, à un revenu décent, etc. Il bafoue le droit à l'égalité pour les femmes, qui sont les plus durement touchées par les mesures d'austérité », explique Vania Wright-Larin du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12).

« Les groupes de défense collective des droits jouent un rôle primordial pour le maintien de nos droits. Ils sont parfois les seuls à alerter l'opinion publique lorsque les politiques budgétaires affectent la population et plus particulièrement les plus pauvres. Pourtant, ils sont parmi les moins bien financés de l'ensemble des organismes communautaires », poursuit-il. À titre comparatif, pour l'année 2011-2012, la moyenne du soutien financier gouvernemental pour tous les organismes d'action communautaire était de 124 145 \$, alors que pour les organismes en défense de droits, elle ne fut que de 55 705 \$. Les groupes réclament un rehaussement significatif de leur financement pour mener à bien leur mission. « C'est un principe élémentaire de démocratie que les personnes dont les droits sont attaqués disposent des ressources nécessaires pour les défendre », de conclure Vania Wright-Larin.

Les groupes de défense de droits ont pour mission de défendre les droits sociaux et économiques au Québec et de faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils se portent quotidiennement à la défense des chômeurs, des locataires, des personnes handicapées et des consommateurs, particulièrement ceux à faible revenu. Rappelons qu'en 2001, le gouvernement du Québec adoptait une politique reconnaissant l'importance de l'action communautaire dans l'exercice de la citoyenneté et le développement social du Québec. Il s'engageait ainsi à assurer un financement stable et continu des organismes en défense collective des droits.




Droit de manifester : on en est rendus là ?

Environ quarante-cinq minutes après l'installation des membres des groupes populaires au parc de l'Amérique-Française, une voiture de police est arrivée. Les policiers ont demandé qui était responsable et pourquoi le groupe n'avait pas demandé de permis de manifester. A priori, l'activité entrait dans la définition de « rassemblement » des dispositions sur les manifestations du règlement municipal sur la paix et le bon ordre. Dans quel genre de démocratie vit-on s'il faut demander un permis pour s'installer sur un coin de rue, distribuer un tract et faire signer une pétition ? N'est-ce pas là la définition même des droits à la liberté d'expression et à la réunion pacifique protégée par les chartes ?

Le soleil nous réchauffe : parlons Jardin du Faubourg !

Mercredi le 29 avril prochain à 18 h 30 aura lieu la première corvée collective autour du Jardin du Faubourg, un jardin en pots à l'initiative du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. L'expérience de jardinage urbain t'intéresse ? T'as envie de mettre tes mains dans la terre avec des personnes sympathiques du quartier ? Cette rencontre sera le bon moment d'en apprendre plus sur le projet et d'y participer activement. En plus de recevoir les informations nécessaires qui répondront à toutes tes questions, tu pourras participer à la liste des achats à faire, à la mise en place du jardin et à la création d'une affiche et d'un tract d'information. Pour plus d'informations ou pour t'inscrire, contacte le Comité populaire par téléphone (418-522-0454) ou par courriel (comite.populaire@videotron.ca).




Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R


LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

55\$ pour une carte d'affaire
vue par
5000
personnes dans le quartier
Annoncez-vous dans L'INFO
+ d'info : 418-522-0454 BOURG



AVIS IMPORTANT

Changements dans les modalités de collecte des matières résiduelles

Arrondissement de La Cité-Limoilou À compter du 13 avril

Mise en contexte

La Ville a revu entièrement les façons de faire pour collecter les ordures et les matières recyclables. Cet important chantier s'accompagne donc d'une refonte complète des collectes pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Ces nouvelles modalités entrent en vigueur le 13 avril 2015.

Pourquoi revoir les façons de faire?

Les particularités de l'arrondissement La Cité-Limoilou font en sorte qu'il est nécessaire d'adapter les collectes aux milieux de vie, pour optimiser les opérations et offrir un service adapté aux réalités de chaque quartier.

Dépliant d'information

Tous les citoyens et commerçants concernés par ce changement devraient avoir reçu un dépliant d'information. Si vous ne l'avez pas reçu, communiquez avec votre Arrondissement.

Info-collecte

Pour plus de détails sur les nouvelles modalités de collecte des matières résiduelles, consultez le ville.quebec.qc.ca/RRR.

À compter du 13 avril, vous pouvez visiter l'Info-collecte pour consulter les nouvelles modalités de collecte par adresse au ville.quebec.qc.ca/collecte.

Note importante

Les citoyens ou commerçants qui utilisent des contenants de chargement avant ou arrière ou une chute à déchets ne sont pas touchés par ce changement de collecte. Les nouvelles modalités s'appliquent seulement aux collectes d'ordures et de matières recyclables actuellement effectuées en bacs roulants, sacs ou paniers de recyclage.

Pour nous joindre
418 641-6001
lacite-limoilou@ville.quebec.qc.ca



Le BAIL écrit

La résiliation du bail avant le terme : est-ce possible ?

Par Marianne Bédard, membre du BAIL

La plupart des baux de logement sont signés pour une période de douze mois. Or, il est possible que durant ce temps la situation d'un locataire change et qu'il souhaite désormais quitter son logement, avant l'écoulement de l'année complète. Il existe effectivement certaines exceptions au droit général des contrats permettant au locataire de résilier son bail dans certaines conditions.

Tout d'abord, le locataire qui se voit attribuer un logement à loyer modique (ou celui qui sera relogé dans un logement équivalent, sur ordre du tribunal) peut profiter de cette exception. Dans ce cas, le locataire doit faire parvenir un avis à son locateur. Cet avis doit impérativement être accompagné d'une preuve de la Société d'habitation du Québec que le locataire peut habiter dans un tel logement (1).

Il est aussi possible qu'une personne ne soit plus en état d'occuper son logement en raison d'un handicap. La personne handicapée se décrit ici comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (2). La jurisprudence est venue clarifier la notion d'handicap en affirmant que le trouble mental est autant visé que le trouble physique (incluant donc, par exemple, les maladies cardiaques, l'Alzheimer ou la perte d'un membre)(3). Ce handicap doit toutefois être survenu en cours de bail, ou s'être nettement aggravé depuis sa signature.(4)

Encore une fois, le locataire devra faire parvenir un avis au locateur. Ce dernier devra être appuyé par une attestation de l'autorité concernée (comme un médecin) confirmant l'handicap.

Une autre exception prévue par le Code civil est celle de l'admission d'une personne âgée dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans une ressource intermédiaire, dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé ou dans tout autre lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts de tels soins ou services. Il n'existe pas de définition légale de ce qu'est une personne âgée, mais les tribunaux retiennent une interprétation large. Cette disposition peut aussi être utilisée à l'avantage d'une personne âgée qui résidait déjà dans un tel centre et qui déménage dans un autre centre plus adapté à ses besoins (5). Le locataire doit faire parvenir un avis au locateur appuyé par l'attestation de son admission dans un centre ou dans un foyer d'hébergement, et par un certificat d'un professionnel autorisé certifiant que la personne remplit les conditions requises.

Finalement, l'article 1974.1 du Code civil, nouveau depuis 2005, permet au locataire de résilier un bail en cours si sa propre sécurité ou celle d'un enfant habitant avec lui est menacée en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint. Cet article s'applique aussi lors d'une agression sexuelle, même commise par un tiers. L'avis au locateur doit être accompagné d'une attestation d'un fonctionnaire ou d'un officier public désigné par le ministre de la Justice. Ce fonctionnaire devra considérer que la résiliation du bail est une mesure de nature à assurer la protection du locataire ou de son enfant.

Dans chacun de ces quatre cas, le bail sera résilié deux mois après l'envoi de l'avis au locateur lorsque le bail est d'une durée de douze mois et plus. Dans le cas des baux d'une durée moindre, ils seront résiliés après un délai d'un mois. Entre le temps de la résiliation du bail et de l'envoi de l'avis, le locataire reste responsable du bail, c'est-à-dire qu'il devra continuer à déboursier le montant du loyer (6). Cependant, si le logement est reloué durant ce délai, le locataire n'aura plus à assumer les coûts. Le locataire et le locateur peuvent aussi s'entendre sur un délai plus court. Dans ces cas d'exception

permettant la résiliation du bail, si le loyer inclut des services qui se rattachent au locataire lui-même ou à son enfant, le locataire est seulement tenu de payer pour les services fournis avant le départ du logement. Il est impératif que l'avis respecte les conditions imposées par la loi, sans quoi le propriétaire pourra simplement l'ignorer puisqu'il n'aura aucune valeur.

D'autres situations peuvent permettre au locataire de résilier le bail, notamment si le propriétaire cesse de chauffer le logement contrairement à ce qui était prévu au bail, si des réparations nécessaires ne sont pas faites, ou si le locataire n'a pas la pleine jouissance de son logement. Dans chacun de ces cas, il est nécessaire de passer par la Régie du Logement avant d'agir. Cependant, si le logement est impropre à l'habitation (menace la santé et la sécurité), le locataire peut envoyer un avis au propriétaire de son désir de quitter le logement. Cet avis ne doit pas être transmis plus de 10 jours suivant le départ de l'occupant. Le locateur peut cependant contester cet avis devant la Régie du logement.

Il est aussi possible de quitter un logement en cours de bail pour une autre de ces raisons. Il est toutefois nécessaire d'avoir une entente avec le propriétaire (préférentiellement sur papier) permettant au locataire de résilier le bail. Autrement, le locataire désireux de déménager devra effectuer une sous-location ou une cession de bail.

Notes

- 1) Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, R.R.Q., c. S-8, r. 1.1.1, art. 47
- 2) Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, L.R.Q., c. E-20.1, art. 1.
- 3) Bilodeau Dorval c. Les Immeubles 1270 Québec enr., [1997] J.L. 36 (R.L.)
- 4) Gestion Reluc Inc. c. Lemelin, [1997] J.L. 77 (R.L.)
- 5) Résidences de Longpré c. Fortier, [1998] R.J.Q. 3305
- 6) Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, R.R.Q., c. S-8, r. 1.1.1; art. 1974, al. 1 C.c.Q



Tabagie St-Jean

info@tabagiestjean.com
620, rue St-Jean T : 418.522.5923
Québec QC F : 418.522.3239
G1R 1P8
Revue du monde et ... bières

...aimez-nous sur  facebook

www.facebook.com/Comite.populaire.SJB



Découvrez La Moisan

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

J.A. MOISAN
ÉPICIER
699, rue Saint-Jean,
Québec
418-522-0685





Annick Papillon
Députée de Québec

275, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 3G8
Tél. : 418 523-6666
annick.papillon@parl.gc.ca
www.annickpapillon.npd.ca



Annoncez-vous dans L'Infobourg

Info : 418-522-0454 ou
comite.populaire@videotron.ca

Le FRAPRU frappe encore

Budget Leitaó

Privatisation partielle de l'aide au logement

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a réagi très négativement au budget du gouvernement du Québec dévoilé le 26 mars dernier. L'organisme bien connu de défense du droit au logement dénonce la coupe de 1 500 logements sociaux par année imposée par le budget du ministre des Finances, Carlos Leitão, au programme AccèsLogis et leur remplacement par 1 000 unités de supplément au loyer en 2015-2016 et 1 200 au cours des quatre années suivantes. Selon le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, « contrairement à ce que tente de nous faire croire le gouvernement Couillard, la privatisation de l'aide au logement ne permettra pas d'aider davantage de ménages, mais d'en aider moins et de le faire moins bien ». Il explique que, « contrairement au logement social, le supplément au loyer privé ne permet pas la construction de logements, alors qu'il manque toujours de grands logements familiaux dans plusieurs coins du Québec, il n'améliore pas la qualité des habitations, il ne permet pas de revitaliser des milieux de vie et, surtout, il ne sort aucun logement de la logique du profit ».

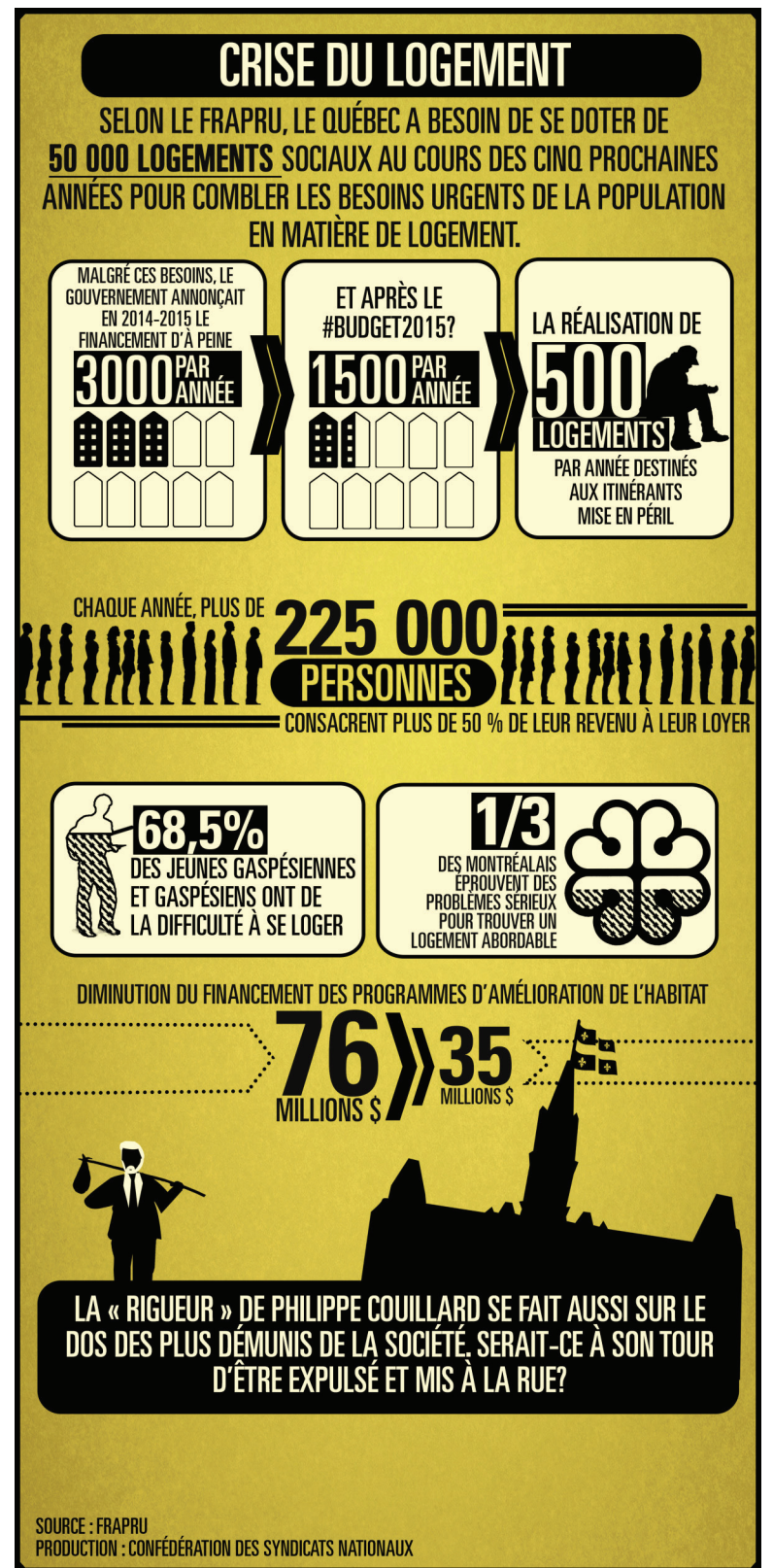
Le FRAPRU rappelle qu'à peu près tous les acteurs du monde municipal ont demandé le renouvellement d'AccèsLogis, avec un minimum de 3 000 logements par année. « En 2014-2015, l'annonce de 3 000 logements pour tout le Québec a permis à la Ville de Québec d'annoncer la réalisation prochaine de 440 logements sociaux. Ce ne sera plus le cas, cette année. Même chose avec les 500 logements pour personnes itinérantes annoncées dans le budget de l'an dernier. Il n'y en aura sûrement pas autant cette année », affirme M. Saillant. De plus, le FRAPRU constate avec regret que le budget ne prévoit aucune somme spéciale pour faciliter la réalisation de logements sociaux dans les régions où les coûts sont plus élevés, comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac

Saint-Jean, la Côte-Nord et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le FRAPRU se réjouit que la réparation de logements profite à nouveau d'une aide gouvernementale dans les milieux ruraux et que des sommes soient prévues pour l'adaptation de domiciles des personnes en situation d'handicap, mais il déplore que le programme Rénovation-Québec, qui était notamment utilisé pour bonifier les subventions dans le programme AccèsLogis dans des villes comme Montréal et Québec, ne soit toujours pas de retour. Au total, les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec disposeront de 35 millions \$ en 2015-2016, alors que cette somme était de 76 millions \$ en 2013-2014.

Le FRAPRU déplore finalement que le budget ne prévoit aucune mesure additionnelle de lutte contre la pauvreté. Il trouve tristement ironique que le budget des dépenses 2015-2016 prévoit déjà la coupe de 15 millions \$ due aux modifications proposées à l'aide sociale, alors que le règlement à cet effet n'a pas encore été adopté et que le ministre Sam Hamad a récemment déclaré que son point de vue à ce sujet n'était pas arrêté.

Dans l'ensemble, le FRAPRU considère que ce budget est le résultat du choix de l'austérité fait par le gouvernement Couillard. Il déplore les nouvelles coupes dans les services publics qui résulteront de la faible hausse des dépenses de programmes, notamment en santé et en éducation. Selon l'organisme, ce budget ne représente qu'une transition vers une nouvelle vague de baisses d'impôt qui profitera surtout aux entreprises et aux contribuables à revenu plus élevé, mais aussi de taxes et de tarifications qui, elles, pénaliseront la classe moyenne et les plus pauvres.



Une marche de 600 locataires pour la survie du logement social



Le 21 mars dernier, près de 600 locataires ont participé à une manifestation organisée par le FRAPRU à Québec pour la survie du logement social. Les marcheurs et les marcheuses revendiquaient notamment, à la veille du budget, que le gouvernement continue à financer l'actuel programme AccèsLogis, sans en réduire d'aucune façon la portée.

La manifestation s'est également arrêtée devant des coopératives d'habitation de Saint-Jean-Baptiste. Cette fois, c'est au gouvernement fédéral de Stephen Harper que le FRAPRU a livré un message : le budget que le ministre des Finances, Joe Oliver, présentera en avril doit absolument annoncer la poursuite des subventions aux 566 000 logements sociaux existants qui les reçoivent encore à l'échelle du Canada, dont 50 000 qui, autrement, les perdront dès 2015 et 2016. Si elle se concrétisait, la fin de ces subventions, versées depuis des décennies aux logements sociaux, fera exploser les loyers des locataires à faible revenu qui y demeurent et les rendra beaucoup moins abordables pour tous les ménages qui y accéderont à l'avenir.

Photo : Réal Michaud.

Au front contre l'austérité...

Un 8 mars populaire



(NLL) Plus de 500 femmes et leurs alliés ont participé à la marche du 8 mars cette année, ce qui en fait la manifestation féministe la plus populaire depuis belle lurette à Québec. Après la marche, qui était mixte et sur le thème « En marche pour l'égalité, solidaires contre l'austérité », quelque 220 femmes ont pris part au lancement de la Marche mondiale des femmes 2015 au sous-sol de l'église Saint-Jean Baptiste

« La marche de résistance en a dit long sur les luttes et les alternatives portées par les femmes. Nous voulions célébrer la

solidarité de notre mouvement en marche pour plus d'égalité, de justice sociale, de démocratie, de liberté et de paix. Nous voulions aussi reconnaître les alternatives portées par les femmes qui rendent cet autre monde possible : cuisines et jardins collectifs, halte-garderie, comités d'accompagnement sur les campus, a déclaré Renée Fortin, l'une des porte-parole de l'évènement. On a aussi rappelé les solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge, lesquelles permettent d'aller chercher l'argent où il y en a vraiment. »

(Photo : Serge Roy).

Coupes austères?

Du 23 au 27 février dernier se tenait une semaine d'actions dérangeantes contre l'austérité appelée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Une semaine où plus d'une centaine d'actions ont lieu à la grandeur du Québec.

« Tout au long de la semaine, les groupes sociaux ont démontré leur ras-le-bol et la grogne populaire face aux mesures d'austérité, » de dire Kim De Baene, co-porte-parole de la Coalition. Des mobilisations en tous genres ont été organisées : des rassemblements, des manifestations locales et régionales, autant dans des quartiers de Montréal que dans le Nord du Québec ; des occupations de bureaux et de banques ; des interventions bruyantes lors d'activités politiques et économiques ; des descentes de bannières dans plusieurs villes ; des livraisons d'objets symboliques à des députés, ainsi que la fabrication de murs de glace devant leurs bureaux. Plusieurs citoyennes et citoyens ont d'ailleurs sorti leurs casseroles à ces occasions. Un grand nombre d'activités de sensibilisation ont aussi été proposées dans les quartiers, dans les endroits publics, dans les milieux de travail, dans plusieurs institutions d'enseignement et dans divers organismes. Des groupes communautaires, des centres de femmes et des groupes d'alphabétisation populaire ont aussi lancé des campagnes d'information sur le web. « L'ensemble de ces actions visaient à dénoncer les choix idéologiques et politiques actuels. Les groupes ont rappelé que le Québec peut faire autrement en allant chercher l'argent là où il y en a », a ajouté madame De Baene.

À Québec, on compte une dizaine d'actions tout au long de cette semaine, dont deux organisées par la Coalition pour la justice sociale sous le thème « Coupes austères, riposte forestière ». Une livraison massive de copeaux de bois a été faite devant le ministère des Finances pour illustrer l'état des services publics et des programmes sociaux à la sauce libérale. Cette livraison massive faisait suite à plusieurs visites de députés, toujours avec le thème des copeaux de bois, dans la région.

**PRENDRE PART
AU MOUVEMENT
POUR FAIRE
LA DIFFÉRENCE**

**PLUS DE 300 000 \$ REMIS AUX ASSOCIATIONS,
REGROUPEMENTS ET ORGANISMES
DE NOTRE MILIEU EN 2014**

- » Éducation
- » Coopération
- » Santé et saines habitudes de vie
- » Culture
- » Développement économique

 **Desjardins**
Caisse de Québec

550, rue Saint-Jean
19, rue des Jardins
Tél. : 418 522-6806

desjardins.com/caissedequebec

Suivez-nous sur **facebook**

Riposte forestière



Contre l'austérité et la brutalité policière



La plus importante manifestation de ce printemps étudiant à Québec a eu lieu le 29 mars dernier dans Saint-Jean-Baptiste. Environ 1 200 personnes, des étudiantes et des étudiants, des parents, des travailleurs et des travailleuses ont répondu à un appel signé de plusieurs militantes et militants de l'association étudiante du Cégep Garneau pour une marche familiale contre l'austérité et la brutalité policière. La manifestation faisait suite à la répression très violente d'une manifestation de l'ASSÉ devant le parlement. Il s'agissait de rompre avec la logique répressive en réussissant une marche « légale ».



Les coopératives d'habitation
sont un outil pour lutter
contre la pauvreté.

Le logement social donne accès
à un logement abordable, tout en offrant
un milieu de vie de qualité.



LE LOGEMENT, UN DROIT
FRAPRU.QC.CA

Geneviève
maman de 5 enfants

Avec le printemps reviennent les arrestations de masse

Par Nicolas Lefebvre Legault

Le 24 mars, au troisième jour de la grève étudiante, une manifestation de soir a été tuée dans l'œuf par l'escouade antiémeute de la police de Québec. Avant même de prendre la rue, le groupe de quelques centaines de protestataires a été chargé au pas de course. Il y eut des coups de matraque, des morsures de berger allemand et deux souricières. 274 personnes ont été piégées, retenues pendant des heures par un important dispositif policier et finalement mises à l'amende (220 \$)... Tout ça pour avoir contrevenu à un vulgaire règlement municipal.

Rien, absolument rien, ne justifie de tenir la ligne dure contre les manifestations à Québec. Il n'y a pas d'abus, pas de sit-in interminables aux heures de pointe, presque jamais de casse, à peu près pas de vandalisme. La sortie des bars le vendredi soir sur Grande Allée fait plus de dégâts que n'importe quelle manifestation étudiante. Au lendemain de cette première arrestation de masse de 2015, plusieurs groupes sociaux ont d'ailleurs tenu à faire connaître leur désapprobation.

Répression politique

Le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) dénonce quant à lui l'utilisation de la réglementation municipale à des fins de répression politique. Il dénonce l'intimidation, l'usage de force abusive et le recours à des pratiques douteuses, voire illégales, comme les souricières.

« Ce qui s'est passé le 24 mars n'a rien à voir avec la sécurité du public et encore moins avec celle des manifestantes et des manifestants. C'est de la répression politique, il n'y a pas d'autres mots pour décrire ce qui se passe. On souhaite sincèrement que la population ouvre les yeux sur cette réalité. Tôt ou tard, ce ne sera plus que les étudiantes et étudiants qu'on réprimera, mais leurs parents, leurs grands-parents, leurs oncles et leurs tantes, comme cela s'est produit en 2012 », a déclaré Vania Wright-Larin. « On est en train de créer une génération qui craindra les forces policières et qui n'aura plus aucune confiance envers les autorités et, malheureusement, elle aura probablement raison », s'indigne-t-il.

Une déclaration commune pour le droit de manifester

La Coalition pour le droit de manifester à Québec est un autre groupe ayant tenu à dénoncer les interventions policières et l'utilisation de la violence envers des manifestantes et manifestants. Lancée le 19 février dernier, la Coalition pilote la Déclaration commune pour le droit de manifester à Québec. En plein milieu de l'intervention policière, la page web de la déclaration commence à circuler sur les réseaux sociaux. Le nombre d'appuis a connu une augmentation significative, passant de 300 à 1 300 en 24 heures.

Rappelons que ces arrestations ont été faites en vertu de l'article 19.2 du Règlement municipal sur la paix et le bon ordre. Ce règlement a été modifié afin de limiter le droit de manifester dans la foulée de l'adoption de la Loi 78 et du règlement P-6 à Montréal. Ce règlement impose d'informer le SPVQ de l'heure, du lieu et de l'itinéraire de la manifestation. La Coalition dénonce notamment le fait que le droit de manifester soit soumis au pouvoir discrétionnaire des forces policières et, éventuellement, au bon vouloir du pouvoir politique.

La Coalition pour le droit de manifester à Québec est composée de groupes sociaux de divers horizons qui souhaitent s'impliquer et se coordonner pour contrer les règlements qui enfreignent le droit de manifester à Québec. Pour en savoir plus ou pour signer la déclaration : manifesteraquebec.org

La garde

Par Huguette Dugas

Année : 2014
 Pays : Québec
 Réalisation : Sylvain Archambault
 Genre : Drame
 Durée : 1 h 31
 Acteurs : Paul Doucet, Antoine L'Écuyer, Sandrine Bisson

l'accompagner à la chasse et passer quelques temps seul à seul avec lui.

Comment Sam réagira-t-il face à son ravisseur, cet homme qui ordonne mais n'explique jamais rien, ce chasseur qui connaît tout de la vie en forêt alors que lui n'y a jamais mis les pieds ? Comment faire confiance à ce père qu'il ne connaît pas et qui maintenant lui fait peur ?

Synopsis

Sam (Antoine L'Écuyer), 15 ans, vit avec sa mère qui semble dépassée par cet adolescent rebelle. Sam ne veut rien savoir non plus de son père, Luc Bisailon (Paul Doucet), qui tente désespérément de renouer avec lui. C'est que non seulement Luc n'a pas la garde de son fils, mais il lui est interdit, par jugement de la Cour, d'entrer en contact avec lui et ce, depuis longtemps. Bisailon s'est d'ailleurs fait arrêter plusieurs fois pour ne pas avoir respecté cette interdiction.

Exaspérée, son avocate lui recommande fortement d'attendre deux ou trois ans et de faire alors une autre demande de révision parce que « maintenant, ça va être impossible d'obtenir quoi que ce soit ». Pour Luc, ces années d'attente ne sont pas envisageables. « Je veux juste le voir, qu'on se voit, qu'on se reconnaisse quand il va avoir 18 ans. » Il décide donc de prendre les grands moyens : contraindre son fils à

Commentaires

Ce film, construit comme un suspense, est en fait un duel entre deux destins qui s'affrontent. Celui de Luc, qui n'a toujours pas assumé les conséquences du geste malheureux qui lui a coûté son mariage et l'a privé de son fils unique. Celui de Sam qui, sans connaître sa propre histoire, est en révolte contre ce père qui n'a jamais été là, allez savoir pourquoi. Aux interrogations de l'enfant, la mère s'est contentée de répondre qu'il pourra questionner son père lorsqu'il sera majeur. Ces deux êtres seront confrontés à une situation périlleuse qui exigera de chacun d'eux courage, détermination et persévérance. Une situation où la confiance sera mise à rude épreuve mais qui les obligera à se surpasser en puisant au meilleur d'eux-mêmes.

La garde, qui aurait pu s'intituler *L'enlèvement*, nous fait

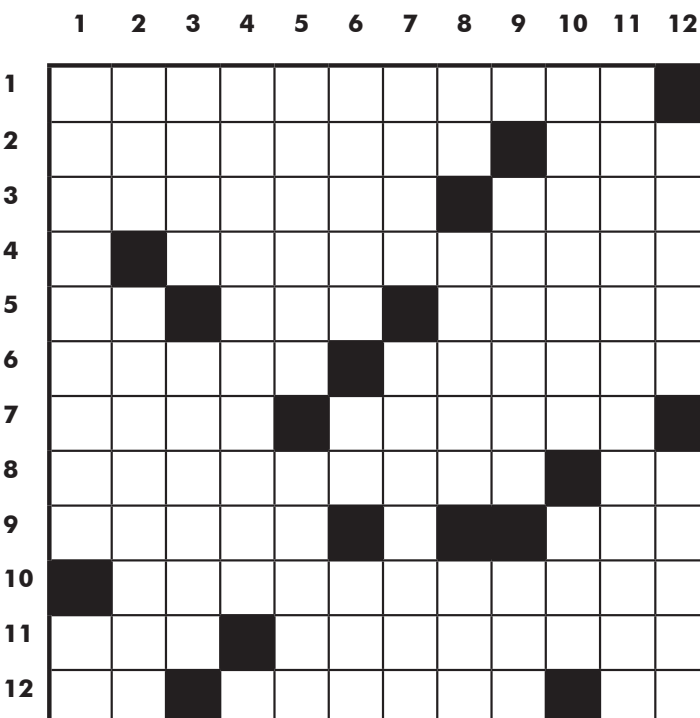


réfléchir sur le poids du silence, les conséquences de nos actes qui peuvent nous suivre longtemps et sur la nécessité d'affronter l'adversité avec toutes les ressources dont on dispose. Un film dans lequel Paul Doucet et Antoine L'Écuyer livrent une performance éblouissante et qui vaut la peine d'être vu.

Vous serez peut-être intéressés de savoir que le site « enfant-retourquebec.ca » signale qu'en 2013, 32 enfants ont été enlevés au Québec par un de leurs parents et que ces enlèvements sont le fait autant de la mère (16) que du père (16). Au Canada, pour la même période de référence, le Québec se classe au deuxième rang dans ces tristes statistiques, après l'Ontario,

MOTS CROISÉS - Printemps 2015

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- Annulation d'un bail ou d'un contrat par l'accord des parties ou la volonté de l'une d'entre elles.
- Un prix Nobel attribué à une prétendue science qui fait des ravages au sein des gouvernements occidentaux – À travers.
- Personne en qui on ne peut avoir confiance – Prend le repas du midi au Québec ou en Belgique.
- Ils sont adoptés pour assurer l'application d'une loi.
- Organisation militaire nazie – Nuança – Possédait.
- Succession de choses de même nature – Inquiétude très vive.
- Grand lac – Pas grands.
- Couvent du Vieux-Québec ou rue de la Nouvelle-Orléans – Interjection.
- Protestera – Habitant.
- Se dit d'un quartier réservé à l'habitation.
- Article défini – De la Doride.
- Champion – Relative aux infractions et aux peines qui peuvent frapper leurs auteurs – Instrument en forme de T.

Verticalement

- Il rend les décisions à la Régie du logement – Note de musique.
- Ancienne unité monétaire, remplacée par l'euro – Mécanismes de fermeture.
- Avant la nuit – Moqueries collectives.
- Personnes dirigeant des travaux de construction et de réparation de rues, de viaducs, de ponts.
- Qui dure longtemps – Pas belle.
- Ville d'Italie – 3.1416. – Cadeau ou fleuve de Russie.
- Morceau de volaille – Essaiera.
- Pronom personnel – Mammifère proche de la zibeline – Fleuve d'Afrique.
- Étais tenu de verser une somme d'argent – Accessoire de golf.
- Approuvant – Rivière de France.
- Contrat par lequel un débiteur remet un bien à son créancier pour garantir sa dette.
- Habite, réside – Appelée de loin.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Les usurpateurs

Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir

Par Huguette Dugas

« La menace que les ETN (entreprises transnationales) font peser sur la démocratie ne tient pas seulement à leur taille, à leur richesses et à leurs biens, mais à leur concentration et à leur cohésion, qui leur permettent d'influencer les gouvernements, de les noyauter, voire de les supplanter. Les transnationales constituent une véritable « autorité » internationale, résolue à défendre ses intérêts commerciaux, son pouvoir et ses bénéfices, au mépris du bien commun. Elles partagent un jargon, une idéologie et des ambitions dont les citoyens attachés aux valeurs démocratiques feraient bien de se méfier. »

C'est le constat brutal que fait Susan George, présidente d'honneur d'Attac-France, dans son dernier livre intitulé *Les usurpateurs. Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir*. Et je dois dire que sa démonstration est particulièrement convaincante.

Une entreprise transnationale, qu'est-ce que c'est ?

« Entreprises transnationales » est le terme utilisé par les Nations unies pour parler des entreprises dont le siège social et les fonctions stratégiques (finances, recherche et développement) restent sous l'égide d'une nation bien identifiée mais dont les réseaux tentaculaires se déploient bien au-delà des frontières nationales.

Ces entreprises transnationales (ETN), dont le chiffre d'affaires est supérieur au PIB de plusieurs pays dans lesquels elles sont implantées, sont en train de prendre le pouvoir et d'orienter la politique officielle, qu'il s'agisse de santé publique, d'agroalimentaire, d'impôts, de finance ou de commerce.

Comment est-ce possible ?

Ces ETN ne manquent pas de cordes à leur arc. D'abord, elles utilisent abondamment les groupes de lobbying et de soit-disant « comité d'experts » pour promouvoir et défendre leurs intérêts auprès des instances gouvernementales sur qui elles pèsent de tout leur poids.

Ensuite, elles mènent des campagnes de relations publiques, se dotent parfois de leurs propres organismes internationaux et s'ingèrent dans les affaires internationales à coup de

financement et de subventions. Elles participent même à la rédaction de traités commerciaux stratégiques qui se négocient dans le plus grand secret, mais toujours sous l'œil attentif des représentants du secteur privé.

Ces traités, négociés à l'abri des regards mais signés par les États participants, comportent tous un mécanisme de protection des investissements étrangers. Ce mécanisme de règlement des différends qui peuvent survenir entre investisseurs et États constitue une arme redoutable pour les ETN. En effet, ce mécanisme permet aux entreprises de poursuivre un État si elles estiment qu'une loi ou un règlement affecte leurs bénéfices présents ou même futurs. Par exemple, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Canada a été poursuivi à 35 reprises. Il a perdu ou réglé à l'amiable six dossiers et a versé des dommages et intérêts totalisant plus de 171,5 millions \$ canadiens à des investisseurs étrangers (source : corporateurope.org).

Enfin, en 2000, sous l'influence de Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, les Nations unies ont ouvert toute grande la porte aux entreprises privées en inaugurant le Pacte mondial (Global Compact) destiné à promouvoir leur coopération avec le secteur privé. Outre le domaine de la santé, c'est dans celui du climat et de l'environnement que les ETN ont fait les plus belles percées. Ce sont elles qui fixent aujourd'hui l'ordre du jour pour bon nombre des activités de l'ONU.

Un constat désespérant...

Face au délitement du tissu démocratique, Susan George considère « qu'on peut se demander ce qu'il adviendra de la responsabilité, de la transparence, de la représentativité, de l'inclusion et de la gestion du bien commun dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens ».

Mais des défis stimulants

Elle considère toutefois que, « malgré ce constat alarmant, travailler avec d'autres en vue d'amener des changements positifs dans le monde reste la manière la plus gratifiante qui soit ». Une grande partie de ce travail demande à être accompli par des professionnels. C'est pourquoi le fait de soutenir par nos dons et notre participation, lorsque c'est possible, des organismes engagés dans ce sens est d'une importance considérable.

Susan George

LES USURPATEURS

Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir

« Personne à lui seul ne peut tout faire, surtout sur le long terme. Heureusement, il ne manque pas de militants formidables et déterminés qui oeuvrent sans relâche à renforcer le contrôle des citoyens sur les entreprises. »

Avec son livre écrit de façon claire et magistrale, Susan George nous aide à comprendre qui sont les véritables décideurs dans nos sociétés et comment les gouvernements se font les complices de ces usurpateurs du bien commun et de la démocratie.

La compréhension de ce qui se passe est d'une importance primordiale, car comme elle le dit elle-même : « La connaissance est toujours un antidote à la manipulation et au sentiment d'impuissance. Sans elle, on ne peut rien faire. Elle n'est pas une fin en soi, mais bien un préliminaire à l'action. »

Susan Georges, *Les usurpateurs. Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir*, Paris, Seuil, 2014, 188 p.

Vestiaire du faubourg

780, rue Sainte-Claire



Horaire

Lundi au Vendredi : 12 h à 16 h
Jeudi : jusqu'à 20 h
Samedi : 10 h à 14 h

Babillard communautaire

Bénévoles recherchés

Service d'aide et d'information en santé mentale

Vous aimeriez vous impliquer socialement ? La santé mentale vous tient à cœur ?

L'Association canadienne pour la santé mentale recherche constamment des bénévoles pour son Service d'aide et d'information en santé mentale.

L'organisme offre une formation à l'écoute active ainsi qu'un suivi à tous les bénévoles.

Si vous êtes disponible quelques heures par semaine pour venir en aide à des gens dans le besoin et vivre par le fait même une expérience à dimension humaine, contactez-nous : 418-529-1979

L'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Québec

«Prenez une pause / Dégagez votre esprit»

(AL) La Semaine de la santé mentale aura lieu cette année, du 4 au 9 mai. Elle aura pour thème, la pause - l'arrêt temporaire ou à tout le moins le ralentissement-, comme moyen de prévenir la dépression et d'autres maladies mentales.

La pause, ici, prend plusieurs formes : la collation du matin et de l'après-midi, la sieste longue ou très brève, le rangement d'un coin ou d'une pièce en désordre dans votre logement, des petites attentions pour le conjoint ou les enfants, une promenade sans but précis, etc.

L'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Québec, parraine la Semaine et publiera la programmation détaillée en avril, sur son site internet <http://acsmquebec.org/>

Par ailleurs, les écoles québécoises célébreront la Journée internationale de la lenteur, le 21 juin prochain, soit la journée la plus longue de l'année. Pour tous les détails, consultez le site www.journeedelalenteur.com

Entraide du Faubourg

Depuis plus de 35 ans, l'Entraide du Faubourg, organisme communautaire en soutien à domicile pour les personnes de 55 ans et plus, offre ses services aux résidentes et résidents de la Haute-Ville de Québec.

Nous offrons à tous les mois une programmation d'activités socioculturelles et de loisirs diversifiées (aquaforme, café passe-temps, gymnastique, yoga, déjeuners-causeries, etc.) De plus, l'Entraide du Faubourg vous offre un service d'accompagnement-transport pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux. Ce sont des bénévoles qui vous amènent à votre rendez-vous et vous pouvez aussi être accompagné, le tout à faible coût. Nous avons aussi un service de popote roulante (livraison de repas chauds à domicile), trois midis par semaine (lundi, mercredi et vendredi).

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles !

Nous recherchons présentement des gens pour combler quelques postes : chauffeurs pour les rendez-vous médicaux et livraison de la popote roulante (il n'est pas nécessaire de posséder une voiture), accompagnateurs pour les rendez-vous médicaux et baladeurs pour la livraison des repas de la popote.

Vous êtes intéressés à aider les personnes âgées et vous aimeriez donner un peu de temps à un organisme ? Vous souhaitez en savoir plus sur les autres opportunités de bénévolat que nous avons ? Téléphonez-nous !

Martin Charland
Coordonnateur des bénévoles
418-522-2179

Au plaisir de vous rencontrer !

L'Entraide du Faubourg (369 rue St-Jean)

15e anniversaire du Comité logement d'aide aux locataires

(NLL) Le 18 avril prochain, le Comité logement d'aide aux locataires (CLAL) fêtera ses 15 ans. Pour l'occasion, des membres des Chauffeurs à pied avec le groupe Les Pédales seront de la fête. L'équipe promet que ça va swigner ! Il y aura aussi le lancement d'un document 15e ainsi qu'un DVD photos du CLAL. Billets en pré-vente à 15 \$ en circulation et à 20 \$ à la porte (Centre Sportif à Sainte-Foy - Local 115 : 930 avenue Roland-Beaudin). Info : (418) 651-0979

Un nouveau formulaire de bail

Par Jonathan Carmichael, BAIL

Depuis le 24 février, un nouveau formulaire de bail est en vigueur. L'ancienne version étant la même depuis 1996, un certain rafraîchissement était souhaitable. Côté contenu, il y a des avancées pour les locataires, mais également des reculs.

Tout d'abord, le nouveau formulaire permet une mise à jour des informations juridiques que l'on y retrouve. Depuis vingt ans, des changements législatifs importants ont été introduits. Il était donc nécessaire de donner l'heure juste aux locataires quant à leurs droits.

Parmi les améliorations intéressantes, notons l'accent mis sur la section G, dans laquelle les propriétaires doivent indiquer le plus bas loyer payé les douze mois précédant la signature du bail. Cette section se trouve dorénavant juste au-dessus de la section réservée aux signatures et elle est d'une couleur différente. Cela constitue toutefois une avancée timide puisque rien ne garantit que les propriétaires la rempliront davantage.

Autre information utile pour les locataires : le propriétaire précisera dans le bail le type d'énergie utilisé pour chauffer le logement. Il s'agit d'une information essentielle quand vient le temps d'évaluer les hausses de loyer. De plus, en annexe au

bail, des modèles de réponse à l'augmentation de loyer sont maintenant fournis.

Le nouveau formulaire institue par contre certaines pratiques problématiques. Par exemple, dans la section où est indiqué le mode de paiement, on donne maintenant l'option de cocher « le locataire accepte de remettre des chèques postdatés au locateur pour la durée du bail ». Dans le cas d'une colocation, on facilite l'ajout d'une clause de solidarité entre les locataires, ce qui fait en sorte de les rendre responsables de la totalité des obligations du bail.

Pour celles et ceux qui ont l'ancien formulaire de bail, il n'est pas obligatoire de signer à nouveau. Si le propriétaire et vous souhaitez malgré tout signer la nouvelle version, assurez-vous qu'aucune modification n'est apportée en douce.

MOTS CROISÉS Solution

1	R	E	G	I	S	S	E	R	U	R	L	E	A
2	E	C	U	I	S	S	E	R	U	R	E	S	L
3	S	O	I	R	E	N	R	I	S	E	S	P	
4	I	N	G	E	N	I	E	U	R	A	S	I	P
5	L	O	M	O	L	E	P	L	I	D	O	R	P
6	I	A	I	L	A	T	P	E	N	T	E	R	A
7	A	E	E	M	A	R	T	E	S	N	I	L	A
8	T	I	D	E	V	A	R	I	S	T	E	N	L
9	I	P	I	N	T	A	N	T	A	M	E	N	E
10	O	N	D	E	A	N	S	E	A	M	E	L	E
11	N	A	I	N	T	S	E	H					
12	I	R	E	S	T	E							

Courant alternatif

coopérative de travail

Vos électriciens de quartier

418 523-1936
courantalternatifcoop@gmail.com

Spécialistes en rénovation résidentielle et commerciale

- entrée électrique souterraine et aérienne
- chauffage, ventilation, encastrés et lumières «LED»
- mise aux normes et tout autre besoin en électricité

L'AgitéE fait ses adieux

(La rédaction) L'Infobourg a appris par voie de communiqué que l'aventure de la coopérative de solidarité L'AgitéE, un café-bar situé dans Saint-Roch, allait se terminer à la fin juin. Notons que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste était membre de la coopérative depuis le début et y compte nombre d'amis. Chapeau aux artisanes et artisans, et merci pour toutes ces années de bons et loyaux services.

Le communiqué :

« Dimanche le 15 mars, les membres de l'AgitéE étaient convoqués à une assemblée générale déterminante pour l'avenir de la coopérative de solidarité. Depuis déjà six mois, des démarches pour la relance du projet étaient entreprises. Malheureusement, les derniers temps ont été difficiles financièrement et il était impératif de prendre une décision immédiate pour la suite des choses. Il a été décidé

par l'assemblée générale de fermer les portes de l'AgitéE. C'était un choix difficile à prendre et, à contrecœur, les membres ont voté de clore l'aventure le 30 juin prochain.

L'assemblée, par volonté d'être responsable et de garder la tête haute, a choisi de tenir toutes les activités déjà annoncées jusqu'à l'été. De plus, le CA s'assurera d'honorer ses ententes avec ses divers fournisseurs et bailleurs de fonds. Pour ce qui est de la campagne de sociofinancement, lancée dans le cadre de la relance de l'AgitéE, la coopérative contactera l'ensemble des personnes ayant fait un don afin de les tenir avisées des choix qui se présentent à elles.

L'AgitéE compte profiter des prochains mois pour faire des adieux retentissants à la ville de Québec !

La coopérative de solidarité l'AgitéE est depuis ses débuts un projet inouï, extraordinaire et ambitieux. Les membres de l'AgitéE ont réussi à faire vivre une coop, un bar et une salle de spectacle, sans subvention gouvernementale ni patron depuis maintenant près d'une décennie. L'AgitéE a offert aux communautés de Québec un lieu unique en son genre et c'est avec dignité et non amertume que le café-bar-spectacle fermera ses portes. L'AgitéE aura été un incubateur social, politique et culturel pour différentes scènes en émergence de Québec et nous espérons qu'il se trouvera dans notre ville des gens qui auront le courage de reprendre le flambeau. »



La coopérative de solidarité L'AgitéE peu de temps après son ouverture, en 2006.

(photo : archives)

LOGEMENT À LOUER TROP CHER

Logement social à Québec Quelques adresses et numéros utiles

Voici les principaux regroupements de logements sociaux de la région de Québec. On trouve régulièrement sur ces sites web des offres de logement à louer ainsi que les formulaires de demande et bien souvent des cartes interactives pour localiser les immeubles.

L'Office municipal d'habitation de Québec (HLM)

Site web : www.omhq
Demande de logement : 418-780-5211
Renseignements généraux : 418-780-5200

Fédération régionale des coopératives (Coop)

Site web : www.cooperativehabitation.coop
Téléphone (418) 648-1354

GRT Action-Habitation (Coop & OSBL)

Site web : www.actionhabitation.qc.ca
Téléphone : 418.648.1278

GRT Immeuble populaire (Coop & OSBL)

www.immeublepopulaire.qc.ca
Téléphone : 418-522-8899
Location : 418-522-8919

On ne gère pas de logements, mais on peut vous aider à défendre vos droits face à votre propriétaire :

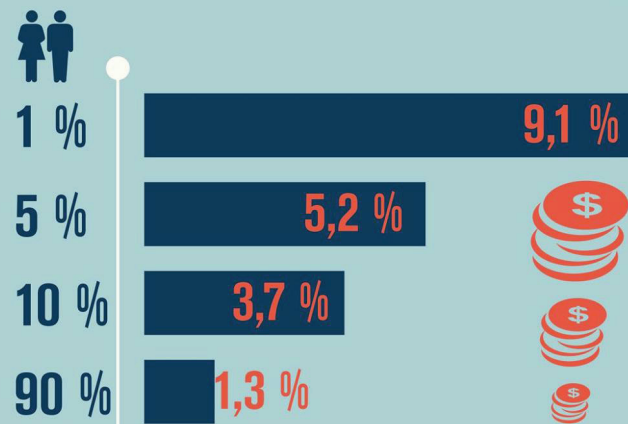


Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

780 rue Sainte-Claire
418-522-0454
www.compop.net

INÉGALITÉ MONSTRUEUSE

Depuis 2009, le revenu des plus riches augmente beaucoup plus rapidement que celui de la classe moyenne et des plus pauvres.



MAIS L'AUSTÉRITÉ DU
GOUVERNEMENT COUILLARD

S'ATTAQUE
PRINCIPALEMENT AUX PLUS
DÉMUNIS DE LA SOCIÉTÉ.
POURQUOI?

SOURCE : CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX



refusons.org



Au Sacrilège

**On se prépare
pour la terrasse!!!**



lesacrilege.com